



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-55512>

Département(s) de publication : **76**

Annonce n° **24-55512**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Département de la Seine-Maritime

**Correspondant :** BELLANGER Bertrand, Président

**Adresse :** Hôtel du Département, Quai Jean Moulin , CS 56101, 76101 ROUEN CEDEX

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0235035555

**Télécopieur :** 0235035542

**Courriel :** service-marches-publics@seinemaritime.fr

**Adresse internet :** <http://www.seinemaritime.net/>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <https://www.mpe76.fr/>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Formation sur le thème " Gestion de conflit/médiation en habitat inclusif " Depuis 2021, le Département de la Seine-Maritime est engagé dans le développement de l'habitat inclusif. Il a, pour ce faire, signé un accord tripartite avec l'Etat et la CNSA permettant, notamment, de mettre en place un nouveau financement : l'Aide à la Vie Partagée. Ainsi, ce sont aujourd'hui 46 projets qui sont inscrits à la programmation habitat inclusif pour bénéficier de ce financement. Le démarrage de ces projets s'échelonne de 2022 à 2026. A ce jour, 22 sont en fonctionnement. L'ensemble des professionnels intervenant dans ces habitats inclusifs, animateurs ou coordonnateurs, constitue un collectif qui a à coeur d'être dans le partage d'expérience. Une première formation généraliste a eu lieu en 2023, permettant de poser les bases d'un groupe dynamique. Dans la suite de celle-ci, ses membres ont souhaité approfondir une problématique à laquelle plusieurs d'entre eux sont confrontés : la gestion de conflit. Cette notion de conflit porte essentiellement sur les habitants entre eux mais aussi parfois vis à vis des voisins ou proches. C'est pourquoi, le Département souhaite aujourd'hui organiser une formation sur ce sujet à destination des professionnels des habitats inclusifs

### Section 3 - Caractéristiques du marché

Refus des variantes.

### Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

## Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

## Section 7 - Critères d'attribution

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :**

- Valeur technique (60%) jugée au regard de la note méthodologique, en fonction des sous-critères suivants : - Pertinence de la méthodologie: présentation du programme, des méthodes et moyens pédagogiques employés, et des exemples de supports pédagogiques présentés - Compétences et expériences du personnel assigné à l'exécution des prestations, appréciées au regard de CV des intervenants : 60%
- Prix : 40%

## Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 03/06/2024 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Renseignements complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Documents payant : NON Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : OUI Marchés réservés : NON L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : NON La prestation est réservée à une profession particulière : Non Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex 1 Tél : 0235583500 Fax : 0235583503 Mel : [greffe.ta-rouen@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rouen@juradm.fr) Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : « - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du code de justice administrative, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours en contestation de validité du

contrat, issu de la jurisprudence "Tarn-et-Garonne" dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées. »

## **Section 14 - Informations complémentaires**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/05/2024**